

**CONSEIL MUNICIPAL D'ORIGNÉ**  
**Séance du vendredi 7 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 novembre 2025 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le 31 octobre 2025 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur LEMARIÉ Christophe, Maire de la commune.

Étaient présents : LEGER David, GUILLOUX Lionel, HAUTOIS David, BOËTTI Gilles, LEBOCEY Émilie, LEMARIÉ Christophe, MAZURE Romain, FOLLAIN Sébastien

Étaient absents excusés : LEBRUN Bettina, MONTAIS Sylvie, TOUPIN Bénédicte,

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire : LEBOCEY Emilie

Nombre de Conseillers en exercice : 11, de présents : 8, de votants : 9

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 octobre 2025 :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler au procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2025 qui leur a été transmis. S'il n'y a pas d'observation particulière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2025.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2025.

- **Appel à projet commun pour l'attribution de la DETR – DSIL – Campagne 2026 :**

Le soutien financier de l'état aux projets d'investissement des communes et groupements de communes pour 2025 s'est élevé à 1,8 milliards d'euros au niveau national. Avec le Fonds vert, ces dotations illustrent la volonté de l'État de jouer un rôle de promotion des projets structurants pour le développement local et de levier dans l'accélération de la territorialisation des politiques publiques.

En Mayenne, en 2025, près de 14,1 millions d'euros ont été alloués au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du Fonds vert. Malgré la diminution sensible de l'enveloppe Fonds vert au niveau national, l'ensemble de ces crédits a permis d'apporter une aide importante aux collectivités et de soutenir 164 projets, dont deux portés par des structures hors collectivités.

Si la DSIL finance des projets structurants et le Fonds vert des projets liés à la transition écologique et énergétique, la DETR demeure un outil d'aide à l'investissement de toutes les communes, quelle que soit leur taille.

Pour l'appel à projets DETR/DSIL 2026 l'attention doit être portée sur les points suivants : Dès le 24 octobre 2025, la campagne DETR/DSIL 2026 est ouverte. Le dépôt des dossiers doit être effectué sur le formulaire « Démarches simplifiées ». Cette année, les

collectivités disposent de deux mois pour déposer leur dossier, soit jusqu'au 27 décembre 2025.

La période du 28 décembre 2025 au 31 janvier 2026 sera dédiée à la complétude des dossiers, en lien avec les demandes formulées par les services instructeurs. Aucun nouveau dossier déposé durant ou après cette période ne sera pris en compte pour l'exercice 2026. Ils seront instruits au titre de la campagne 2027.

Les dossiers éligibles déposés en 2025 mais non financés faute d'enveloppe devront faire l'objet d'un dépôt simplifié sur le nouveau formulaire.

Par ailleurs, la commission des élus DETR, qui s'est rassemblée le 20 octobre dernier, a validé plusieurs évolutions des taux, plafonds et modalités d'instruction des dossiers pour les différentes catégories.

Le Conseil Municipal décide de ne pas déposer de projet en 2026.

- **Arrêté départemental portant limitation de vitesse à 50km/h sur la RD 613 :**

Après la demande auprès du conseil départemental, ce dernier a pris un arrêté de limitation de vitesse à 50km/h sur la route départementale 613.

- **Subvention de la commune pour l'achat d'un minibus par la commune de la Roche-Neuville :**

La commune de la Roche-Neuville fait l'acquisition d'un minibus pour un montant de 22 180,76 Euros TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une participation financière d'un montant de 1000 Euros.

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De prendre acte de la délibération DCM 2025-09-D02 de la commune de la Roche-Neuville du 05 septembre 2025,
- D'approuver le montant de la subvention,
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

- **Amortissement subvention achat minibus :**

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

La commune étant en dessous du seuil de 3500 habitants, elle n'a pas l'obligation de procéder à l'amortissement de ses immobilisations, à l'exception des subventions d'équipement versées comptabilisées au chapitre 204.

Ce qui est le cas pour le versement de la subvention à la commune de la Roche-Neuville pour l'acquisition d'un minibus.

Après délibération, le Conseil Municipal

- Fixe la durée des amortissements de la subvention à 5 ans,
- Décide que l'amortissement débutera en 2026 sans prorata.

Détails	
Valeur du bien	1000
Durée de l'amortissement en année	5
Date d'acquisition du bien	01.01.2026
Date de début d'exercice	01.01.2026
Durée d'utilisation la 1 <sup>ère</sup> année en jours	360
Durée d'utilisation la dernière année en jours	0

Tableau d'amortissement linéaire				
Année	VNC Début d'exercice	Annuité d'amortissement	Montant des amortissements cumulés	VNC en fin d'exercice
1	1000	200	200	800
2	800	200	400	600
3	600	200	600	400
4	400	200	800	200
5	200	200	1000	0

• **Décision modificative n°3 :**

Il était prévu au budget 2025 un montant de 1000 Euros pour le matériel informatique. Le PC du secrétariat de mairie n'étant pas compatible avec la nouvelle version de Windows il est nécessaire de procéder à son changement. Ce PC servira à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Un nouveau PC est également nécessaire pour la bibliothèque.

Le montant total s'élève à : 1984,80 Euros

Afin de sécuriser le réseau, l'intégralité des boîtiers fibres doivent être changés.

Le montant total s'élève à : 1128,00 Euros TTC

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la décision modificative suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
2183 CHAP 21	2150,00 €	
231 op 401	- 2150,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €
Pour mémoire budget primitif	276 681,19 €	276 681,19 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	276 681,19 €	276 681,19 €

- **Questions diverses :**

- L'entreprise LÉA 53 est intervenue à la mairie, à la salle des fêtes au centre de loisirs pour le nettoyage des fenêtres.
  - Voir pour un devis de nettoyage du rideau de la scène et des fenêtres de la salle des fêtes.
  - Devis Prolians et Hubert Agri : Il est demandé à l'agent technique de tester un taille haies électrique avec batterie dans le dos,
  - Repas CCAS : Il est convenu de la préparation de la salle le vendredi 28 novembre 2025 à 18h30. Les effectifs sont les suivants :
    - o – 65 ans : 8
    - o +65 ans : 22
    - o Extérieurs : 55
    - o Conseil Municipal – CCAS – Personnel : 13
    - o **TOTAL : 98**
  - Cérémonie du 11 novembre : Elle aura lieu à 09h00, devant la mairie.
  - La dernière parcelle du lotissement est réservée.
- 
- Dates à retenir :
    - o Spectacle magie/chansons : Vendredi 21 novembre 2025
    - o Vœux municipalité : Dimanche 11 janvier 2026 à 11h00

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21h45.